



## Séance du Conseil Municipal du mardi 07 septembre 2021

Absent excusé : Jérôme BOISSINOT pouvoir donné à Valerie CHARBONNEAU

Absentes excusées : Danièle BONNET pouvoir donné à Yvon GOURMAUD

Pascale DUCEPT

### 0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 06 juillet 2021

#### 1- DELIBERATIONS

##### 1.1 – Aliénation de terrains à l'Egluère

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été saisi en date du 23 juillet 2021 d'une demande de Mme VIVIES Nadège, en vue de l'acquisition de 3 parcelles situées à l'Egluère, rue des Chintres.

L'aliénation de ces parcelles n'aura pas pour conséquence de porter atteinte à la desserte et aux droits d'accès des riverains aux autres parcelles de l'Egluère.

Considérant que ces terrains demandés font partie du domaine privé de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** l'aliénation des parcelles cadastrées ZD 413 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, ZD 414 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup> et ZD 415 d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> pour un prix global de 200 €. Les frais d'actes seront à la charge de Mme VIVIES Nadège.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains et à signer l'acte de vente à intervenir.

#### Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

##### 1.2 – Choix de l'entreprise attributaire des travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation de trois entreprises par mail concernant le programme de voirie 2021.

La limite de réception des offres en mairie a été fixée au vendredi 30 juillet 2021 à 12h et les trois entreprises ont fait parvenir leur proposition.

Monsieur le Maire présente en détail les offres des entreprises suivantes :

- Colas de Fontenay le Comte
- Charier de Cerizay
- Rineau de Maillezais

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de l'entreprise COLAS de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 97 857.00 € HT, soit 117 428.40 € TTC.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise.

**Vote du Conseil municipal**

Ok à l'unanimité

**1.3 – Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel**

**« Courrier du Centre de Gestion »**

Depuis de nombreuses années le Centre de Gestion vous propose de vous accompagner dans la gestion des risques statutaires en négociant des taux auprès de compagnies d'assurance et en vous proposant la gestion du contrat pour votre compte.

En septembre 2020, nous vous faisons part de l'arrivée à échéance au 31 décembre 2021 du contrat groupe actuel conclu avec CNP Assurances.

Suite à votre accord donné au Centre de Gestion pour intervenir et afin de vous proposer un nouveau contrat groupe, nous avons mené depuis le début de l'année, une procédure de mise en concurrence européenne.

Après une phase de négociation auprès des soumissionnaires, le Centre de Gestion a conclu avec CNP Assurances un nouveau contrat groupe pour 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose :

- **d'accepter** le contrat groupe avec CNP Assurances pour 4 ans à compter de 2022.
- **de signer** la convention avec le Centre de Gestion

**Vote du Conseil municipal**

Ok à l'unanimité